

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 04/04/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. de ZANET), DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes ROLLIN, BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROCA), LEFORT.

Etaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), Mme ROCA (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA).

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur «Projet Centre de loisirs de TARTAS – Equipement en Matériels et Mobiliers »

Dans le cadre du projet de construction du Centre de Loisirs de TARTAS, il convient sur les toutes prochaines semaines de lancer la procédure de consultation pour l'achat des matériels et mobiliers de la future structure qui doit ouvrir au second semestre 2012.

Le projet d'équipement en Matériels et Mobiliers comprend outre le mobilier pour les différentes salles d'activités ou services administratifs de la structure, divers équipements informatiques, matériels audio-visuels, et matériels pour assurer le bon entretien au quotidien ainsi que le service restauration.

La commission municipale en charge du Centre de Loisirs a estimé le coût à environ 62 200 € hors taxes.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'intérieur une subvention exceptionnelle de 20 000 €.
- **D'INSCRIRE** au budget 2012 de la commune les crédits nécessaires pour les achats mobiliers et matériels
- **D'APPROUVER** le plan de financement comme suit :

<i>Dépenses Matériels mobiliers Hors taxes</i>	<i>62 200.00</i>	<i>Subvention Ministère Intérieur.....</i>	<i>20 000.00</i>
<i>Montant TVA</i>	<i>12 191.20</i>	<i>Financement de la Collectivité sur fonds libres.....</i>	<i>54 391.20</i>
<i>Total T. T. C. :</i>	<i>74 391.20</i>	<i>Total T. T. C. :</i>	<i>74 391.20</i>

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES